

VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE

Note de présentation du Budget 2023

Cette présentation synthétique retrace les informations financières essentielles du budget de la ville de Saint-Apollinaire afin d'en faire ressortir les principaux enjeux.

La préparation du budget 2023 intervient dans un contexte économique incertain avec un niveau d'inflation important et des conséquences haussières sur les postes de prestations et de fournitures, principalement énergétiques et de denrées alimentaires. Celles-ci sont en partie compensées par le produit fiscal issu de l'augmentation conséquente des bases fiscales ; sachant que les taux de fiscalité n'évolueront pas pour la 13^{ème} année consécutive. La section d'investissement se situe à un niveau élevé, grâce en particulier aux excédents reportés et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il convient de noter qu'en 2023, le changement de nomenclature comptable (passage de la M14 à la M57), ne permet pas toujours de comparer facilement les lignes de la maquette budgétaire sur les 2 exercices.

I- LE BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget 2023 s'équilibre comme suit, avec la reprise des résultats 2022 et les restes à réaliser :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT 2023	8 266 906,00	8 009 987,00
Résultat de fonctionnement reporté		1 946 005,99
INVESTISSEMENT 2023	2 418 700,00	2 210 094,41
Excédent d'investissement reporté		797 518,31
Restes à réaliser 2022	757 113,72	168 201,00
TOTAL DU BUDGET	11 442 719,72	13 131 806,71

Informations financières – ratios (2)		Valeurs 2023	Moyennes nationales de la strate (3) collectivités-locales.gouv.fr - comptes des collectivités 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1048,37	1043
2	Produit des impositions directes/population	530,14	501
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1047,00	1163
4	Dépenses d'équipement brut/population	289,80	315
5	Encours de dette/population	137,93	775
6	DGF/population	0,00	153

II- LE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement est excédentaire de 1 689 086,99 €, après la reprise des résultats et le report de l'excédent de fonctionnement de 1 946 005,99 €. Elle est répartie par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	2 349 706,00	70 Produits des services, domaine	558 550,00
012 Charges de personnel	5 033 000,00	73 Impôts et taxes (AC et DSC)	1 853 837,00
014 Atténuation de produits	55 000,00	731 Fiscalité locale	4 514 000,00
65 Autres charges gestion courante	540 000,00	74 Dotations et participations	1 001 000,00
66 Charges financières	32 000,00	75 Autres produits de gestion	74 000,00
67 Charges spécifiques	5 000,00	77 Produits spécifique	5 000,00
68 Dotation aux provisions	2 200,00		
Dépenses réelles fonctionnement	8 016 906,00	Rec. réelles fonctionnement	8 006 387,00
042 Opé. ordre transf. entre sections	250 000,00	042 Opé. ordre transf. entre sections	3 600,00
023 Virement à la section d'invest.	0,00	Total des recettes d'ordre	3 600,00
Total des dépenses d'ordre	250 000,00	002 Résultat 2022 reporté	1 946 005,99
TOTAL DEPENSES	8 266 906,00	TOTAL RECETTES	9 955 992,99

A / LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT sont contenues avec une hausse de 1,88 % en 2023 représentant 147 784 € supplémentaires par rapport à 2022. Ces variations proviennent essentiellement du chapitre 011, les charges à caractère général.

CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011) : 2 349 706,00 €

Sur ce chapitre, on constate une proposition de budget à la hausse de + 6,56 %

Pour les dépenses d'énergie, entre 2021 et 2022, une hausse importante de 73% a été constatée. Pour 2023, la prévision s'appuie sur une dépense de 693 800 €, prenant en compte notamment une hausse importante sur le chauffage au gaz.

Par ailleurs, le contexte inflationniste a engendré une hausse importante sur les achats de fournitures et de prestations.

MASSE SALARIALE (CHAPITRE 012) : 5 033 000,00 €

Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Proposition 2023
4 798 000	4 947 000	4 844 000	4 802 050	5 033 000

Comme chaque année, les crédits relatifs à la charge du personnel tiennent compte

- d'une revalorisation des salaires au titre du GVT (glissement-vieillessement-technicité)
- et des mouvements dans le personnel (départs, arrivées et retraites).

Par ailleurs, en 2023, l'impact de la hausse du point d'indice (juillet 2022) s'applique en année pleine.

Pour autant, les crédits en 2023 restent stables par rapport à l'inscription de l'année précédente.

AUTRES DEPENSES

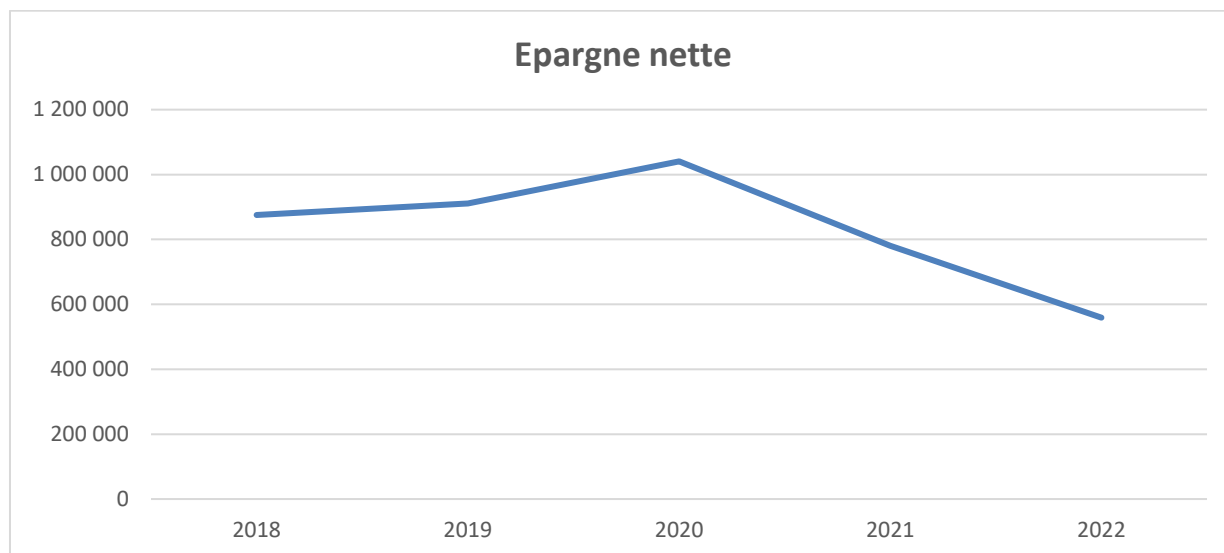
Les subventions aux associations sont reconduites pour un montant de 350 000 €, marquant ainsi la volonté du conseil municipal de soutenir et accompagner le monde associatif.

La dotation au CCAS est réévaluée à hauteur de 25 000 €.

Enfin, les intérêts d'emprunts sont inscrits pour 32 000 €.

B / LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT prévues sont de 8 006 387 €, soit en légère évolution, de **+4,65 %** par rapport au BP 2022 (7 650 500 €).

Evolution de l'épargne



Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

Epargne nette = épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer la capacité d'épargne annuelle et illustre la santé financière de la collectivité. L'épargne nette suit une trajectoire décroissante depuis 2020, ce qui doit appeler l'attention sur le niveau élevé des dépenses de fonctionnement.

LES PRODUITS DES SERVICES :

Ils sont prévus en hausse de 5,43 %, soit + 28 765 € sur les produits des services.

LA FISCALITE DIRECTE

- Le produit de fiscalité directe 2023 est estimé à 4 054 000 €. La revalorisation des bases fiscales de 7,1 % (hors locaux commerciaux) est beaucoup plus élevée que les années précédentes en raison de l'inflation.
- Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2009, et prévus sans évolution en 2023

- Taxe foncière bâti 43,27 %

- Taxe foncière non bâti 75,75 %

- Taxe habitation sur résidences secondaires : 8,32 %

- Les reversements de Dijon Métropole sont également comptabilisés au titre des recettes fiscales ; ils sont attendus à nouveau en baisse. Le montant prévu est de 1 853 837 € (1 873 215 € en 2022)

LES DOTATIONS

Les principales recettes encaissées sur ce chapitre sont :

- les participations de la Caisse d'Allocation Familiale pour l'accueil de la petite enfance et les accueils de loisirs (environ 500 000 €)

Les dotations de l'Etat comprennent

- la dotation de solidarité rurale (DSR) à hauteur de 85 000 €.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour rappel, la commune ne perçoit plus de DGF depuis 2022. Celle-ci était de l'ordre de 600 000 €. Ainsi la commune a perdu en 11 ans, une ressource cumulée de l'ordre de 3 600 000 € !
- Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières sont prévues à hauteur de 390 000 € (369 000 € en 2022)

L'AUTOFINANCEMENT dégagé au profit de la section d'investissement est de **246 400 €**.

Il est composé :

- 250 000 € + de dépenses d'ordre de fonctionnement (dotations aux amortissements)
- moins 3 600 € de recettes d'ordre (amortissement des subventions)

A cet autofinancement, on peut rajouter 1 276 094 € d'affectation en investissement, du résultat de fonctionnement 2022. **C'est donc 1 522 494 € qui permettent de financer les opérations d'investissement.**

III- L'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement est équilibrée à **3 175 813,72 €**, soit un montant conséquent permettant un haut niveau d'investissement pour améliorer le patrimoine communal et l'équipement des services municipaux.

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
20 Immob. incorporelles (sauf 204)	373 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
21 Immobilisations corporelles	1 843 100,00		
Total des dépenses équipement	2 216 100,00	Total des recettes équipement	500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	195 000,00	10 Dot., fonds divers et réserves	180 000,00
27 Autres immobilisations financières	4 000,00	1068 Excédent de fonctionnement	1 276 094,41
		27 Autres immobilisations financières	4 000,00
Total des dépenses réelles	2 415 100,00	Total des recettes réelles	1 960 094,41
040 Op. d'ordre transfert - sections	3 600,00	040 Op. d'ordre transfert - sections	250 000,00
Total dépenses d'ordre	3 600,00	Total recettes d'ordre	250 000,00
TOTAL DEPENSES NOUVELLES	2 418 700,00	TOTAL RECETTES NOUVELLES	2 210 094,41
Restes à réaliser 2022	757 113,72	Restes à réaliser 2022	168 201,00
		001 Excédent d'investiss. reporté	797 518,31
TOTAL DEPENSES	3 175 813,72	TOTAL RECETTES	3 175 813,72

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement 2023 d'un montant de **2 216 100 €** sont principalement :

Opération Parc du Temps Libre (études et travaux)	421 500,00
Opération Ecole Pré Thomas (études)	300 000,00
Vidéo protection	50 000,00
Travaux et équipements sportifs	133 100,00
Travaux et équipements parcours santé – La Redoute	41 500,00
Aménagement cimetière	66 400,00
travaux mairie	76 200,00
Travaux et équipements dans les écoles	374 300,00
Acquisition 2 véhicules + vélos électriques	95 000,00
Eclairage public LED	220 000,00
Aménagements extérieurs et espaces verts	180 100,00
Divers équipements informatiques (hors scolaire)	80 000,00
Autres travaux et équipements divers	128 000,00

Les montants affectés au plan de transition écologique sont répartis sur divers postes (éclairage public, véhicules électriques, plantations mini-forêts, gestion centralisée du chauffage, isolation de bâtiments dont les huisseries de l'Hôtel de Ville et la toiture du groupe scolaire Val-Sully). Ils représentent environ 660 000 €. A ces opérations il convient d'ajouter les efforts réalisés dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

L'investissement est financé par :

- L'excédent d'investissement reporté : 797 518,31 €
- Le prélèvement sur l'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 276 094,41 €
- Les dotations aux amortissements : 250 000 €
- La recette attendue au titre du FCTVA : 180 000 €
- Le recours à l'emprunt à hauteur de 500 000 €. Celui-ci sera mobilisé en fonction des subventions obtenues dans le cadre du financement des investissements.

IV- EVOLUTION DE LA DETTE :

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 est de 1 027 512 €. Il sera de 845 358 si l'emprunt envisagé en 2023 n'est pas réalisé.

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	1 846 570	1 637 044	1 421 100	1 204 246	1 027 512
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	1 637 044	1 421 100	1 204 246	1 027 512	845 358

Le désendettement de la commune de Saint-Apollinaire se poursuit. Il est au 1^{er} janvier de 135 €/habitant